



« Territoires engagés pour la nature » en Auvergne-Rhône-Alpes

Découvrir, comprendre et s'engager dans la démarche

DÉCOUVRIR

Contexte national



Déclinaison régionale



Initiative inscrite au plan biodiversité de juillet 2018, visant à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.



« **Territoires engagés pour la nature** » est un programme d'accompagnement et de valorisation de collectivités portant des actions en faveur de la biodiversité

[En savoir plus](#)

Programme déployé en région par un collectif régional :

Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Office Français de la Biodiversité (OFB)
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Agences de l'eau Rhône Méditerranée
Corse, Loire-Bretagne et Adour-Garonne



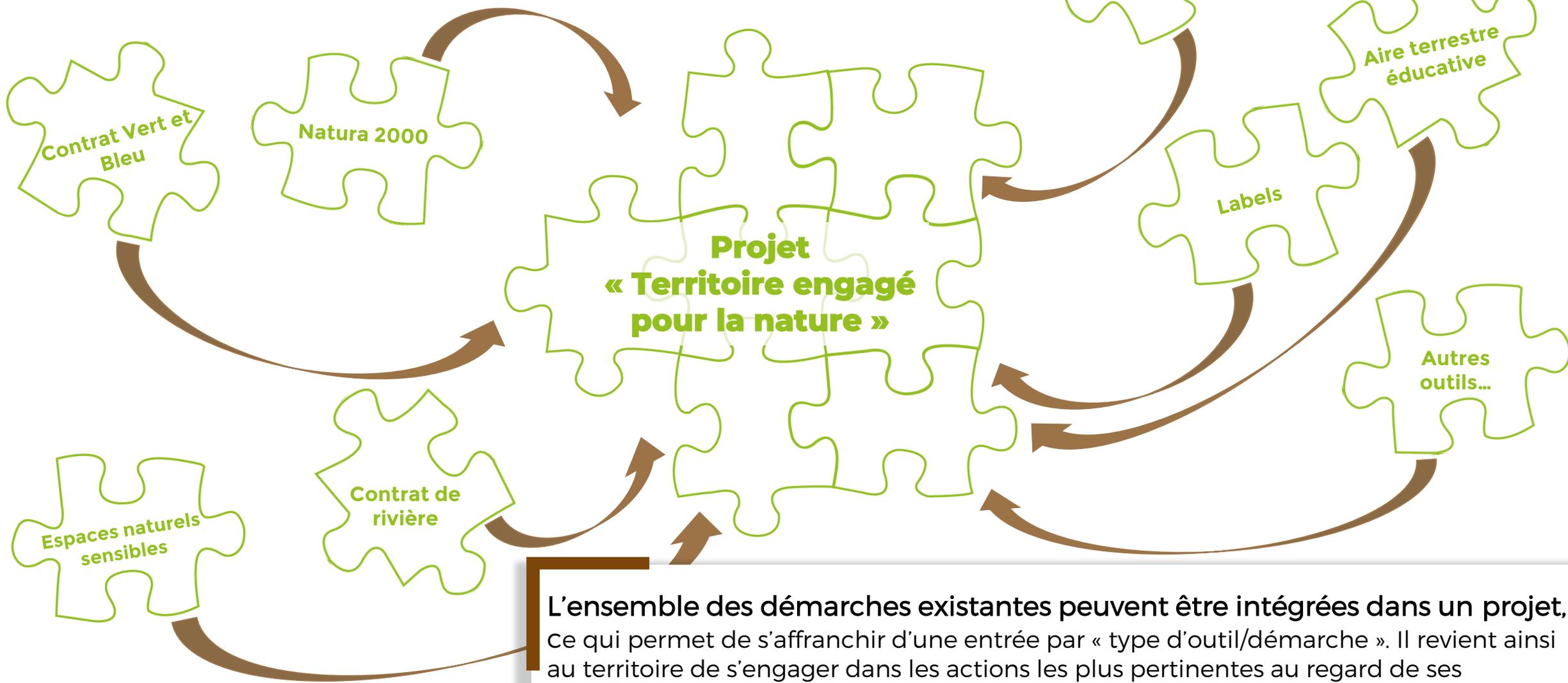
Grandes orientations en Auvergne-Rhône-Alpes

- ✓ Cadre souple et adapté aux territoires
- ✓ Appui sur ingénieries régionales et dispositifs existants
- ✓ Reconnaissance d'un projet de territoire
- ✓ Eligibilité large : EPCI-FP, Syndicats Mixtes, Communes
- ✓ Animation régionale dédiée, portée par l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²)



COMPRENDRE

Quel lien avec l'existant ?



L'ensemble des démarches existantes peuvent être intégrées dans un projet, ce qui permet de s'affranchir d'une entrée par « type d'outil/démarche ». Il revient ainsi au territoire de s'engager dans les actions les plus pertinentes au regard de ses problématiques et enjeux.

Quel intérêt pour une collectivité ?

Exemples

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE



« Territoires engagés pour la nature » permet de bénéficier d'un **accompagnement technique** dans la **mise en œuvre de ses actions**, à travers :

- La mise en réseau des territoires engagés
- Un appui de la cellule d'animation et de ses partenaires
- Un accompagnement dans la recherche de financements

Organisation de webinaires, ateliers d'échanges, visites de terrains

Accompagnement des intercommunalités dans la phase de candidature

Transmission d'AAP en lien avec les projets du territoire



Rencontre individuelles avec cellule d'animation régionale

Thématiques d'échanges 2021

1. Favoriser la transversalité de la thématique biodiversité au sein des collectivités
2. Favoriser le déploiement des solutions fondées sur la nature
3. Créer et animer un observatoire local de la biodiversité



ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Priorisation de l'accompagnement de projets intercommunaux

	Accompagnement en amont de la candidature	Mobilisation spécifique de partenaires (CEN, CBN, Cerema...)	Appui de la cellule d'animation	Mise en réseau et échanges collectifs	Valorisation
Projet communal					
Projet intercommunal					

COMPRENDRE

Quel intérêt pour une collectivité ?

VALORISATION

Être reconnu « Territoire engagé pour la nature » permet également de bénéficier d'une **valorisation nationale et régionale**, afin de :

- Mettre en avant les actions du territoire
- Communiquer sur ses engagements
- Favoriser l'attractivité de son territoire



Exemples



Kit de communication & tampon de reconnaissance



Capsules vidéo des premiers lauréats régionaux

Valorisation des engagés sur la plateforme nationale

Régions liées +

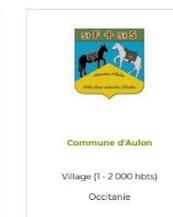
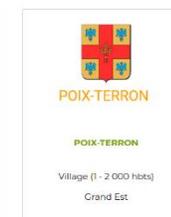
Type de collectivité +

Voir la liste complète des engagés TEN

Pas encore engagé pour la nature ?

DÉCOUVRIR LE PROGRAMME

3 1 3 Territoires engagés pour la nature !



Remise d'un diplôme de reconnaissance



Congrès mondial UICN 2021

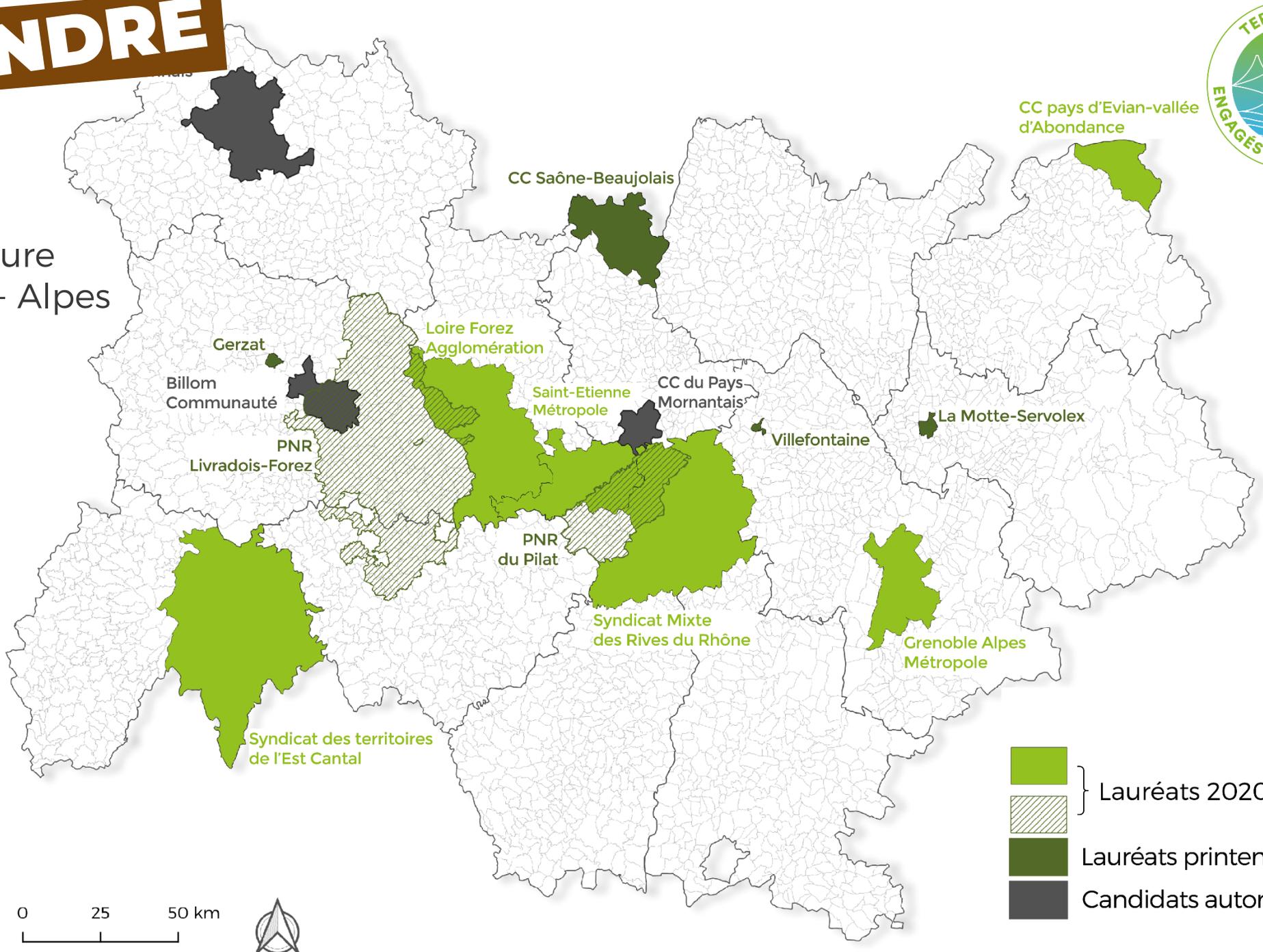


Cérémonie salon des maires

COMPRENDRE



Carte des Territoires Engagés pour la Nature en Auvergne-Rhône- Alpes



-  } Lauréats 2020
-  } Lauréats printemps 2021
-  } Lauréats printemps 2021
-  } Candidats automne 2021

0 25 50 km



Grenoble Alpes Métropole (38)



- Réalisation de travaux de franchissement de la voirie métropolitaine
- Mise en place d'un observatoire métropolitain de la biodiversité
- Déploiement du dispositif "la trame verte et bleue dans les villes et villages"

Loire-Forez Agglomération (42)



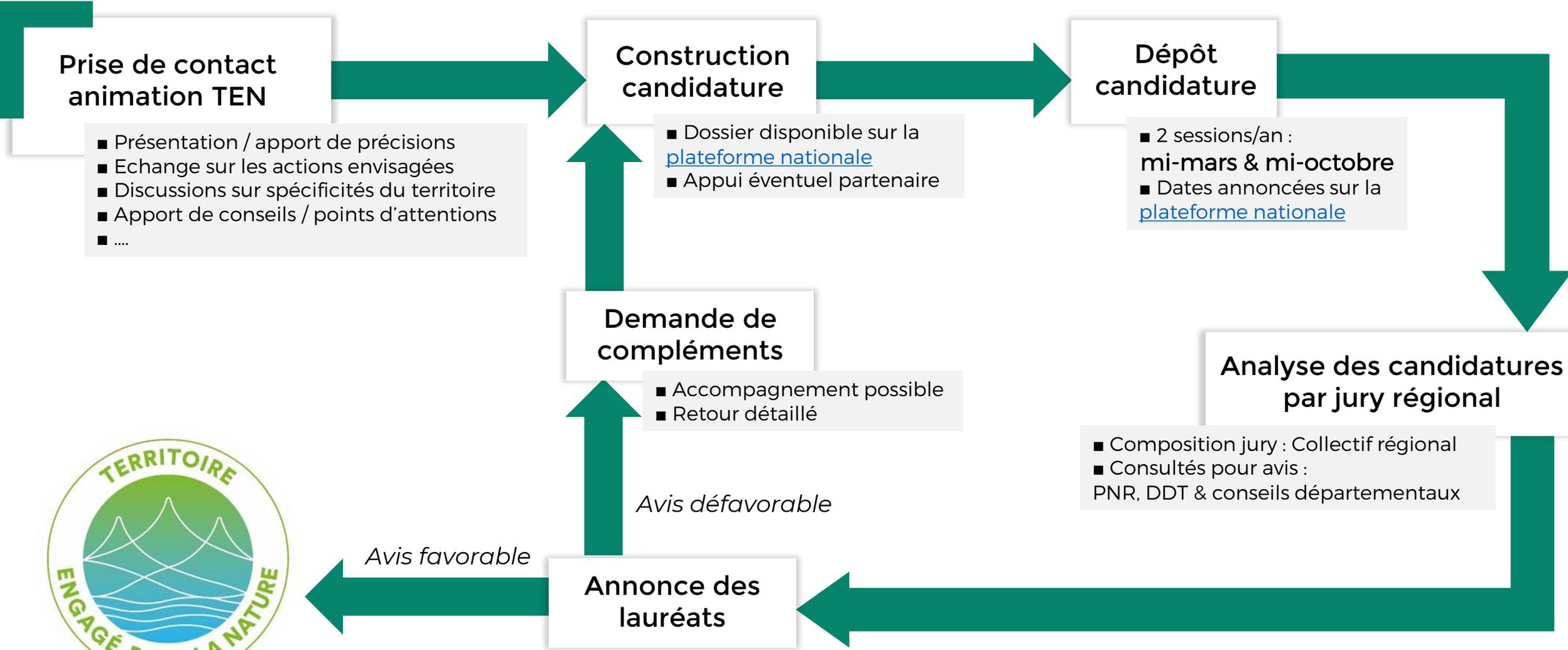
- Mission d'appui du service biodiversité au sein de la collectivité
- Développement d'outils et actions sur la thématique « santé, environnement et biodiversité »
- Valorisation biomasse d'arrachage de plantes invasives
- Création cellule de veille relative aux espèces invasives
- Mobilisation d'une équipe gestion-prospective pour les trames écologiques
- Constituer un « observatoire local de la biodiversité »
- Mise en place des rencontres de la biodiversité
- Développement d'outils de communication innovants
- Gestion alternative des friches
- Agriculture et changement climatique
- Protection, adaptation et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

S'ENGAGER



Accéder au dossier de candidature

Processus de candidature



Prise de contact animation TEN

- Présentation / apport de précisions
- Echange sur les actions envisagées
- Discussions sur spécificités du territoire
- Apport de conseils / points d'attentions
-

Construction candidature

- Dossier disponible sur la [plateforme nationale](#)
- Appui éventuel partenaire

Dépôt candidature

- 2 sessions/an : **mi-mars & mi-octobre**
- Dates annoncées sur la [plateforme nationale](#)

Demande de compléments

- Accompagnement possible
- Retour détaillé

Analyse des candidatures par jury régional

- Composition jury : Collectif régional
- Consultés pour avis : PNR, DDT & conseils départementaux

Annonce des lauréats



Avis favorable

Avis défavorable

S'ENGAGER



Contact animation

Martin Bé

martin.be@arraa.org - 06 22 79 64 97

Un nouveau dispositif redondant avec l'existant ?

Territoire engagé pour la nature propose au contraire de **valoriser et porter à connaissance l'ensemble des démarches et outils existants**, afin d'accompagner au mieux les territoires et leur permettre « d'y voir plus clair » parmi les différentes initiatives et acteurs régionaux.

Une reconnaissance réservée aux territoires portant déjà de nombreuses actions sur la biodiversité?

L'axe central de la reconnaissance est la **démarche de progrès**. Peu importe le point de départ, c'est la volonté de progresser sur le sujet de la biodiversité qui est valorisé. Toutes les collectivités sont donc invitées à candidater, même celles déployant encore peu d'actions sur le sujet.

Quelle est la durée de reconnaissance ? Peut-on perdre cette reconnaissance ?

Le cadre national fixe la durée de reconnaissance à **3 ans**. À l'heure actuelle en Auvergne-Rhône-Alpes, une souplesse est apportée sur ce point, et la reconnaissance TEN a vocation à perdurer sur le territoire tant que la dynamique reconnue lors de l'analyse de la candidature se maintient. En revanche, en cas de faible avancement des actions et si leur portage ne s'avère plus satisfaisant, le collectif régional pourra remettre en cause la reconnaissance.

Quelle intégration des différentes démarches (ex. : Atlas de la biodiversité communale, Contrat vert et bleu, N2000, Contrats de rivières / territoriaux...) dans un projet territoire engagé pour la nature ?

L'ensemble des outils et démarches existants peuvent être intégrés dans un projet TEN. Le dispositif souhaite en effet s'affranchir d'une entrée par « type d'outil/démarche », et il revient au territoire de s'engager dans les actions les plus pertinentes au regard de ses problématiques et enjeux.

Combien de fiches actions doit contenir un projet TEN ?

Il n'y a **pas de contrainte concernant le nombre d'actions à présenter dans son projet.**, et il ne s'agit pas un critère de sélection. Ce sont l'ambition des actions, leur plus-value par rapport aux actions déjà réalisées, ainsi que la cohérence avec les enjeux du territoire et les pressions sur la biodiversité qui sont évalués.